

2025-099



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2025 – Délibération n°099

Convocation envoyée,  
affichée le : 25/09/2025

### **Objet : APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2024**

\*\*\*\*\*

#### **Nombre de membres :**

En exercice : 28  
Présents : 21  
Pouvoirs : 3  
Votants : 24  
Absents : 4

L'an deux mil vingt-cinq et le premier octobre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire de la commune.

**Président de séance** : Monsieur Edmond GROS

**Secrétaire de séance** : Madame Françoise CAPUS

\*\*\*\*\*

#### **Résultats :**

Pour : 24  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Présents** : ANGLADE Clémence - BOURREL Thierry - BRUNET Mélanie – BURGUIERE Philippe – CAPUS Françoise - CARON Annick - CARNAC André - CAZES CORBOZ Maryse - CONSTANS Mathieu - DE LESCURE Jérôme – DUTRIEUX Patrick - FABRE Emilie – FOS Mariana - JARROUSSE Caroline - LAYRAL Rémi - GROS Edmond – MAJOREL Aurélien - MAJOREL Aimé – ROZIERE Régine – SAHUQUET Jean-Marc – TAJAN Isabelle.

\*\*\*\*\*

**Liste des délibérations  
affichée le : 03/10/2025**

**Absents** : - BORIE Nina – BOUDIAS DECROIX Nathalie (pouvoir à BRUNET Mélanie) - LABRO Isabelle - LAURAIN Damien (pouvoir à BOURREL Thierry) – MULLER Geoffroy (pouvoir à DE LESCURE Jérôme) - MURET Yvain – RAGOT Annie.

(Annexe jointe)

### **EXPOSÉ DES MOTIFS**

**Monsieur le Maire** rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et adopté dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

EH FC

2025-099

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

**Après avoir entendu l'exposé,**

### **LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu** l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron ;

**Vu** l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif 2024 joint à la présente délibération ;

### **DECIDENT**

**ARTICLE 1 : D'ADOPTER** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2024.

**ARTICLE 2 : DE TRANSMETTRE** aux services préfectoraux la présente délibération ;

**ARTICLE 3 : DE METTRE** en ligne le rapport validé ;

**ARTICLE 4 : D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

Le Maire  
Edmond Gros

Le secrétaire de séance  
Françoise CAPUS

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture



A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, fluid loop followed by a smaller mark.